

Présents :

Guy BERNIN, Christian DELOBELLE Guillaume DUBORPER (CTSR), Cédric GIRARD, Christian HEZELY, Patrick JEAN, Marie-Pierre JOUBERT, Maurice LANGRY, Patrick LEMESLE, Philippe LETARTRE. André PRIEUR. Christian SIMEONI.

Invité :

Jean-Marie LEMERCIER.

Absents excusés :

Marc DEFOOR, Alain GUZMANN.

Ouverture de la séance par le Président.

Le secrétaire général ouvre la séance à 20h30.

1- le site de Chennevières.

Le Président fait un rapide rappel des faits, et des différentes réunions.

La dernière réunion qui c'est tenue dans les bureaux de la FFTA avec la présence de Didier AUBIN, Maurice PELLEQUER, Jean-Marie LEMERCIER, Christian HEZELY et Patrick LEMESLE s'est passée dans un climat calme et constructif. Après une présentation du fonctionnement du centre sur l'année et une proposition de révision des statuts allant dans le bon sens à savoir :

1 => Aucune décision qui engagera des finances et qui pourraient mettre en péril l'une des 3 associations membres ne pourra être mise en délibéré si un des 3 présidents s'y oppose, c'est l'unanimité des membres qui domine.

2 => Aucune obligation d'installation du siège du comité régional est imposée, en revanche le Comité régional fera le maximum de stage possibles dans le centre, ce point garanti l'indépendance et l'autonomie du comité régional. Toutefois ceci est soumis à l'obligation de trouver un financement supplémentaire d'environ 12 à 15 000 € pour combler le surcote lié aux changements de tarifs surtout induits par des frais d'hébergement plus élevés.

La proposition de modification des statuts du COGETARC, rendant l'accord préalable des trois présidents des associations membres à l'unanimité, va dans le bon sens et limite l'engagement notamment financier des associations membres. L'implantation du siège social du comité régional n'est plus une obligation.

Le comité sous réserve des quelques points de libellé sur certain paragraphe est d'accord sur ces statuts.

Info diverses

- Dossier de Fontainebleau.

Patrick LEMESLE fait un rappel des faits. Actuellement la fédération réintègre le club de Fontainebleau en division 2.

- Championnats régionaux.

En salle la date est confirmée mais l'organisateur change ça sera le club d'Elancourt (78) qui se propose d'en prendre la gestion. Le club de Gennevilliers (92) a eu un problème de salle transférée au cirque de Pekin.

Le 2x70m sera organisé par le club des Mureaux (78).

- Emploi

Un emploi STAPS a été accordé par l'état. On recherche un candidat répondant aux critères demandés par le contrat.

Compte Rendu (bureau élargi)
Comité Régional d'Ile de France
Tir à l'Arc

008

- DR jeunes.

Elle est organisée sur des concours sélectifs.

- Commission jeunes.

Les réunions se feront dans la mesure du possible sur les concours regroupant les jeunes.

La 4^{ème} équipe sur les « franciliennes » est constituée uniquement de jeunes ayant participé à la détection de l'année en cours.

Le règlement des spéciaux jeunes sera refait. Le passeport jeune archer est en cours de validation.

- Open de France tir nature.

L'équipe Féminine est 1^{ère} félicitations du comité régional. Les équipes se sont placés 4^{ème} et 7^{ème}.

L'année prochaine le comité ne présentera que deux équipes (1F et 1H). La commission parcours repensera le mode de sélection.

- Formation.

Des nouvelles dates pour les formations seront diffusées par Guillaume. Le forum des entraîneurs sera le 25 mars.

La liste espoir comporte 5 archers. Le renouvellement sera en 2007. le CTRS fera des propositions pour des nouveaux archers.

La détection évaluation des jeunes demande un engagement des archers s'ils sont retenus. Les jeunes ayant participé à la détection et qui acceptent la sélection dans le GBM (groupe Benjamins Minimes), doivent s'engager à suivre le programme du groupe dans son intégralité.

- Informatique.

Le site fonctionne bien.

Cette année quelques problèmes de remontée des résultats avec la fédération qui s'efforce de résoudre ces défauts.

La validation aux championnats se fera à la limite de 15 jours avant la date du championnat.

- Calendrier extérieur.

107 concours au total.

- Arbitre.

La plainte sur un spécial jeune concernant l'arbitrage est transmise au CERPA.

Point Financier.

Les comptes seront clôturés dans 30 jours toutes les factures devront être réglées. Un rendez-vous avec l'expert comptable est prévu fin janvier.

Licenciés à ce jour 10464.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance. A 23h35

Compte Rendu (bureau élargi)
Comité Régional d'Ile de France
Tir à l'Arc

008

Le secrétaire adjoint.

Le Président.

Patrick JEAN

Christian HEZELY